ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

DOM : Antilles

Question écrite n° 18628

Texte de la question

M. Jean Tiberi demande à M. le secrétaire d'Etat au tourisme les projets du Gouvernement visant à mieux encourager le tourisme dans les départements de la Guadeloupe et de la Martinique.

Texte de la réponse

La préoccupation du Gouvernement en ce qui concerne le tourisme aux Antilles s'est traduite par l'élaboration d'un plan d'action que le secrétaire d'Etat au tourisme a présenté en Guadeloupe et en Martinique en décembre dernier. Dans ce cadre, l'Etat se propose d'apporter une contribution déterminante au sauvetage ou à la pérennité de certaines infrastructures touristiques, en mobilisant ses services pour aider les collectivités territoriales à définir leur positionnement et leur stratégie touristiques, en s'engageant avec ces collectivités et Maison de la France pour mieux promouvoir ces destinations, tout en proposant aux collectivités un ensemble de mesures destinées à améliorer l'environnement social du tourisme et la formation professionnelle. Il prévoit également de mobiliser ses services afin que leur action prenne davantage en compte la dimension touristique et améliore ainsi l'environnement dans lequel les touristes seront accueillis et de soutenir la mise en place d'un réseau de statistiques plus performant sur le tourisme. En outre, un club de promotion de l'outre-mer, localisé à Maison de la France et doté d'un budget de 2,5 millions d'euros en 2003, sera chargé de définir et mettre en oeuvre une stratégie de communication et de promotion de l'outre-mer et l'Agence française d'ingénierie touristique interviendra, pour un montant de 1,2 million d'euros sur trois ans, pour aider les collectivités d'outre-mer à définir leur stratégie de diversification et d'adaptation de l'offre touristique. Par ailleurs, le Gouvernement a demandé une intervention de l'agence pour les chèques-vacances à hauteur d'un million d'euros pour soutenir la petite hôtellerie familiale et sociale. Enfin, d'autres mesures concernant le secteur touristique figurent dans le projet de loi de programme outre-mer, adopté par l'Assemblée nationale, en première lecture le 7 juin 2003.

Données clés

Auteur : M. Jean Tiberi
Circonscription : Paris (2e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 18628
Rubrique : Outre-mer
Ministère interrogé : tourisme
Ministère attributaire : tourisme

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 19 mai 2003, page 3809
Réponse publiée le : 7 juillet 2003, page 5469